PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

2020-12-14

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 16 h 30 le 14 décembre 2020 par visioconférence

SONT PRÉSENTS les conseillères Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté et Maryse Gaudreau et les conseillers suivants : Messieurs Jacques Bogenez, Patrick Clowery et Vincent Fontaine.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Kyanne Ste-Marie, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance du conseil à huis clos et diffusion
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Résolution de concordance et de courte échéance
6. Soumission pour billets règlements 2004-03, 2007-23 & 2009-11
7. Clôture de la séance

20-12-14.01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum à 16 h 30 et déclare la séance ouverte.

20-12-14.02 **SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS ET DIFFUSION**

Le conseil de la municipalité du Canton de Hatley siège en séance ordinaire ce 14 décembre 2020 par visioconférence;

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et son renouvellement par le décret 1308-2020 en date du 9 décembre 2020 jusqu'au 18 décembre 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établie par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

D'AUTORISER l'enregistrement vidéo de la séance du conseil ainsi que sa diffusion sur le site internet municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-14.03 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-14.04 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

20-12-14.05 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton de Hatley souhaite emprunter par billets pour un montant total de 617 400 $ qui sera réalisé le 21 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
2004-03	129 600 $
2007 23	372 600 $
2009 11	115 200 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2007-23 et 2009-11, la Municipalité du Canton de Hatley souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 21 décembre 2020;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 juin et le 21 décembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	70 500 $	
2022.	71 600 $	
2023.	72 700 $	
2024.	74 000 $	
2025.	75 000 $	(à payer en 2025)
2025.	253 600 $	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2007-23 et 2009-11 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 décembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-14.06 **SOUMISSION POUR BILLETS RÈGLEMENTS 2004-03, 2007-23 & 2009-11**

Date d'ouverture :	14 décembre 2020		Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h		Échéance moyenne :	3 ans et 10 mois

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		Date d'émission :	21 déc. 2020
Montant :	617 400 $			

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Hatley a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 décembre 2020, au montant de 617 400 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE

70 500 $	1,40000 %	2021
71 600 $	1,40000 %	2022
72 700 $	1,40000 %	2023
74 000 $	1,40000 %	2024
328 600 $	1,40000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,40000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

70 500 $	0,60000 %	2021
71 600 $	0,70000 %	2022
72 700 $	0,90000 %	2023
74 000 $	1,05000 %	2024
328 600 $	1,20000 %	2025

Prix : 98,80100 Coût réel : 1,42760 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

70 500 $	1,54000 %	2021
71 600 $	1,54000 %	2022
72 700 $	1,54000 %	2023
74 000 $	1,54000 %	2024
328 600 $	1,54000 %	2025

Prix : 100,00000 Coût réel : 1,54000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité du Canton de Hatley accepte l'offre qui lui est faite de CD DES DEUX-RIVIERES DE SHERBROOKE pour son emprunt par billets en date du 21 décembre 2020 au montant de 617 400 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2004-03, 2007-23 et 2009-11. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

20-12-14.07 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé Sylvie Cassar propose la clôture de la séance à 16 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau Maire	Kyanne Ste-Marie Directrice générale